



Bulletin Officiel

N° 3755 Lundi 27 Décembre 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUEES DU CMF

AGREMENTS DE CONSTITUTION D'OPCVM

ATTIJARI FCP SERENITE	2
ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	2
ATTIJARI FCP HARMONIE	2
FCP AFEK CEA	3
FCP AL IMTIEZ	3

AVIS DES SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

HELION MONEO	3
HELION ACTIONS DÉFENSIF	4
HELION ACTIONS PROACTIF	5

LIBERATION DES TROIS QUARTS RESTANT DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU SUD -SODIS-SICAR-	5
--	---

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2011/1 »	6-7
------------------------------------	-----

MODIFICATION DES COMMISSIONS DE GESTION ET DE DISTRIBUTION

SICAV L'EPARGNANT	8
-------------------	---

PROJET DES RESOLUTIONS

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU SUD -SODIS-SICAR-	8
--	---

ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU SUD -SODIS-SICAR-	8
UBCI LEASING	9
COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION - HAYETT -UBCI	9
UBCI	9

COURBE DES TAUX	10
-----------------	----

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	11-12
---------------------------------------	-------

COMMUNIQUE DU CMF

AGREMENTS DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 22 décembre 2010, d'agréer les fonds suivants :

ATTIJARI FCP SERENITE

Fonds Commun de Placement
régis par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège social : Immeuble Fékih- rue des lacs de Mazurie
1053 Les Berges du Lac

Attijari Gestion et Attijari Bank ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 22 décembre 2010, pour la création d'un Fonds Commun de Placement, de type mixte, dénommé «ATTIJARI FCP SERENITE» d'un montant initial de D.100 000 divisé en 10 000 parts de D.10 chacune.

— *** —

ATTIJARI FCP DYNAMIQUE

Fonds Commun de Placement
régis par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège social : Immeuble Fékih- rue des lacs de Mazurie
1053 Les Berges du Lac

Attijari Gestion et Attijari Bank ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 22 décembre 2010, pour la création d'un Fonds Commun de Placement, de type mixte, dénommé «ATTIJARI FCP DYNAMIQUE» d'un montant initial de D.100 000 divisé en 10 000 parts de D.10 chacune.

— *** —

ATTIJARI FCP HARMONIE

Fonds Commun de Placement
régis par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège social : Immeuble Fékih- rue des lacs de Mazurie
1053 Les Berges du Lac

Attijari Gestion et Attijari Bank ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 22 décembre 2010, pour la création d'un Fonds Commun de Placement, de type mixte, dénommé «ATTIJARI FCP HARMONIE» d'un montant initial de D.100 000 divisé en 10 000 parts de D.10 chacune.

COMMUNIQUE DU CMF

FCP AFEK CEA

Fonds Commun de Placement
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège social : Immeuble STUSID
32, rue Hédi Karray 2080 Tunis

TSI -intermédiaire en bourse- et la STUSID Bank ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 22 décembre 2010, pour la création d'un Fonds Commun de Placement, de type mixte, dénommé «FCP AFEK CEA» d'un montant initial de D.100 000 divisé en 1 000 parts de D.100 chacune.

— *** —

FCP AL IMTIEZ

Fonds Commun de Placement
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège social : Immeuble STUSID
32, rue Hédi Karray 2080 Tunis

TSI -intermédiaire en bourse- et la STUSID Bank ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 22 décembre 2010, pour la création d'un Fonds Commun de Placement, de type mixte, dénommé «FCP AL IMTIEZ» d'un montant initial de D.500 000 divisé en 5 000 parts de D.100 chacune.

2010 - AC - 52

AVIS DES SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

HELION MONEO

Fonds Commun de Placement

Régé par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué
par la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001
Agrément du CMF N°34-2010 du 22 septembre 2010

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts d'HELION MONEO aura lieu à partir du **vendredi 31 décembre 2010**.

«HELION MONEO» présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: HELION MONEO
Siège social	: 17, Rue du Liberia - 1002 Tunis
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement
Type	: Obligataire
Objet Social	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres
Législation applicable	: Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
Montant des fonds	: 100.000 dinars divisés en 1000 parts de 100 dinars chacune
Date d'agrément	: Agrément du N° 34-2010 du 22 septembre 2010
Promoteur	: Hélion Capital et la BIAT
Gestionnaire	: Hélion Capital
Dépositaire	: la BIAT
Distributeurs	: Hélion Capital

Prix de souscription et de rachat :

Le prix de souscription est égal à celui la valeur liquidative (pas de droits d'entrée).
Le prix de rachat est égal à celui de la valeur liquidative (pas de droits de sortie).

Pour plus d'informations sur « HELION MONEO », un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 29 novembre 2010, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.

2010 - AC - 53

AVIS DES SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

HELION ACTIONS DÉFENSIF Fonds Commun de Placement

Régi par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué
par la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001
Agrément du CMF N°40-2010 du 3 novembre 2010

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts d'HELION ACTIONS DÉFENSIF aura lieu à partir du **vendredi 31 décembre 2010**.

«HELION ACTIONS DÉFENSIF» présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: HELION ACTIONS DÉFENSIF
Siège social	: 17, Rue du Liberia - 1002 Tunis
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement
Type	: Mixte
Objet Social	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres
Législation applicable	: Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
Montant des fonds	: 100.000 dinars divisés en 1000 parts de 100 dinars chacune
Date d'agrément	: Agrément du N°40-2010 du 3 novembre 2010
Promoteur	: Hélion Capital et la BIAT
Gestionnaire	: Hélion Capital
Dépositaire	: la BIAT
Distributeurs	: Hélion Capital

Prix de souscription et de rachat :

Le prix de souscription est égal à celui la valeur liquidative. (Pas de droits d'entrée)

Le prix de rachat est égal à celui la valeur liquidative minoré d'un droit de sortie qui se détaille comme suit :

- 0.5% si le rachat des parts a lieu avant 6 mois à compter de la date de souscription

Pour plus d'informations sur « HELION ACTIONS DEFENSIF », un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 29 novembre 2010, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.

AVIS DES SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

HELION ACTIONS PROACTIF Fonds Commun de Placement

Régis par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué
par la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001
Agrément du CMF N°41-2010 du 3 novembre 2010

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts d'HELION ACTIONS PROACTIF aura lieu à partir du **vendredi 31 décembre 2010**.

«HELION ACTIONS PROACTIF» présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: HELION ACTIONS PROACTIF
Siège social	: 17, Rue du Liberia - 1002 Tunis
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement
Type	: Mixte
Objet Social	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres
Législation applicable	: Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
Montant des fonds	: 100.000 dinars divisés en 1000 parts de 100 dinars chacune
Date d'agrément	: Agrément du N°41-2010 du 3 novembre 2010
Promoteur	: Hélion Capital et la BIAT
Gestionnaire	: Hélion Capital
Dépositaire	: la BIAT
Distributeurs	: Hélion Capital

Prix de souscription et de rachat :

Le prix de souscription est égal à celui la valeur liquidative. (pas de droits d'entrée)

Le prix de rachat est égal à celui la valeur liquidative minoré d'un droit de sortie qui se détaille comme suit :

- 1% si le rachat des parts a lieu avant 6 mois à compter de la date de souscription
- 0,5% si le rachat a lieu entre 6 mois et un an à compter de la date de souscription

Pour plus d'informations sur « HELION ACTIONS PROACTIF », un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 29 novembre 2010, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.

2010 - AC - 55

LIBERATION DES TROIS QUARTS RESTANT DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Société de Développement et d'Investissement du Sud –SODIS-SICAR-

Siège social : Complexe Commercial et Administratif, Rue Mansour ElHouch
-4119 Médnine-

Libération des trois quarts restants de l'augmentation du capital de la SODIS-SICAR de 13 016 710 D à 26 033 420 D

La Société de Développement et d'Investissement du Sud –SODIS-SICAR- a l'honneur de rappeler à ses actionnaires que l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 30 mai 2008 a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de 13 016 710 D pour le porter de 13 016 710 D à 26 033 420 D à souscrire en numéraire et à libérer par tranches, la première, de 25% à la souscription, les restantes sur appel du Conseil d'Administration

Usant des mêmes pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 2008, le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion du 30 décembre 2009, d'appeler les trois quarts restants de cette augmentation de capital, soit 9 762 532 D.

Au 20 décembre 2010, les actionnaires de la SODIS-SICAR ont procédé au versement des sommes dues représentant la libération des trois quarts restants des actions nouvelles qu'ils détiennent à cette date.

2010 - AS - 1088

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2011/1 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le 25 mai 2010 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 MDT de Dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions. Le Conseil d'Administration du 9 décembre 2010 a décidé d'émettre une troisième tranche de 30 MDT aux conditions explicitées ci-après.

Dénomination de l'emprunt : « CIL 2011/1 »

Montant : 30.000.000 de dinars divisés en 300.000 obligations.

Prix d'émission : Les obligations seront émises au pair, soit cent dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt sont nominatives.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **0,75%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 75 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.
- Taux annuel brut de **5,50%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de novembre 2010 qui est égale à 4,374%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,124%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 0,75% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe): C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 5,50% l'an pour le présent emprunt.

Durée totale : Les obligations « CIL 2011/1 » seront émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement, puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 3 ans pour le présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,799 années.

- Suite -

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du 10 janvier 2011 aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse, 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis.

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées, sans préavis et au plus tard le 15 février 2011. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 31 mars 2011, tout en maintenant la même date unique de jouissance. En cas de non placement intégral de l'émission au 31 mars 2011, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché du Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 15 février 2011 seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au 15 février 2011, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année de la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation.

L'emprunt sera amorti en totalité le 15 février 2016

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 15 février de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le 15 février 2012

Le premier remboursement en capital aura lieu le 15 février 2012

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers le STICODEVAM.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 10 janvier 2011, aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de la société : Le 16 avril 2010 Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à la Compagnie Internationale de Leasing comme suit : 'BBB (tun)' pour la note à long terme, avec perspective d'évolution 'Stable', et 'F3 (tun)' pour la note à court terme.

Notation de l'emprunt : L'Agence de Notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BBB (tun)** avec perspective d'évolution stable à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing en date du 16 décembre 2010.

Cotation en bourse : La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2011/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2011/1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la bourse constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **10-0 727 du 24 décembre 2010**, d'un document de référence enregistré par le CMF en date du **22 juin 2010** sous le n° **10-007** et de son actualisation enregistrée en date du **1^{er} octobre 2010** sous le n° **10-007/A001** sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Compagnie Internationale de Leasing, sis au 16, Avenue Jean Jaures -1001 Tunis et de la Compagnie Générale d'Investissement, intermédiaire en Bourse sis au 16, Avenue Jean Jaures -1001 Tunis et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETES

SICAV L'EPARGNANT

Société d'investissement à capital variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001- JORT n° 59
Agrément du Ministre des Finances du 21 décembre 1996
Siège social : Rue Hédi Nouria - Tunis

Modification des commissions de gestion et de distribution

SICAV L'EPARGNANT informe ses actionnaires et le public que son conseil d'administration réuni le 10 novembre 2010, a décidé ce qui suit :

- La réduction de la commission de distribution de 0,10% TTC à 0,05% TTC de l'actif net
- L'augmentation de la commission de gestion de 0,40% TTC à 0,45% TTC de l'actif net

Ainsi, le taux global des frais supportés par la SICAV reste inchangé à 0,575% TTC de l'actif net.

Les nouveaux taux seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2011.

2010 - AS - 1090

Projet des résolutions

Société de Développement et d'Investissement du Sud –SODIS-SICAR-

Siège social : Complexe Commercial et Administratif, Rue Mansour ElHouch
-4119 Médnine-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en date du 29 décembre 2010.

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée Générale Extra Ordinaire approuve l'augmentation du capital de la **SODIS- SICAR** pour le porter de 26.033.420 dinars à 52.066.840 dinars.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION:

L'assemblée Générale Extra Ordinaire délègue le pouvoir au Conseil d'Administration de fixer les modalités de l'augmentation du capital.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION:

L'assemblée Générale Extra Ordinaire approuve la modification de l'article 06 des statuts de la société.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION:

L'assemblée Générale Extra Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits des présents à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

2010 - AS - 1091

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT & D'INVESTISSEMENT DU SUD SODIS-SICAR

Siège Social : Complexe Commercial & Administratif, rue Mansour ELHOUCHE – 4119 Médenine-

La Société de développement & d'Investissement du Sud « SODIS-SICAR » porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le **mercredi 29 décembre 2010 à 10H**, à l'hôtel Ibn Khaldoun, 30 rue du Koweït-1002 Tunis-, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital de la **SODIS SICAR** de **26.033.420** dinars à **52.066.840** dinars
2. Mise à jour de l'article 6 de statuts de la société.

2010 - AS - 1092

AVIS DES SOCIETES

Assemblée Générale Extraordinaire

UBCI LEASING

Siège social : 39, Avenue du 10 décembre 1948, El Menzah IV, 1004, Tunis

Messieurs les actionnaires de l'UBCI LEASING sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire **le mercredi 29 décembre 2010, à partir de 9 heures à la « Maison de l'Entreprise »** siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), Avenue principale les Berges du Lac-1053 Tunis- à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la fusion
2. Lecture et examen du rapport spécial des commissaires aux comptes
3. Lecture et examen du rapport du commissaire aux apports
4. Approbation de la fusion absorption de l'UBCI LEASING par l'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE DE L'INDUSTRIE
5. Dissolution sans liquidation de l'UBCI LEASING à compter de la réalisation définitive de la fusion
6. Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

2010 - AS - 1085

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION -HAYETT-

Siège social : Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS.

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation- Hayett - porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le **lundi 10 janvier 2011 à 17H 30** au siège social de la société sis à l'Avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du Capital ;
- Modification des statuts.

2010 - AS - 1086

Assemblée Générale Extraordinaire

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

Siège Social : 139, Avenue de la Liberté -1002 TUNIS BELVEDERE

Messieurs les Actionnaires de l'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE & L'INDUSTRIE sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire **le Mercredi 29 décembre 2010, à partir de 10 heures à la « MAISON DE L'ENTREPRISE »** Siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), Avenue principale Les Berges du Lac -1053 Tunis- à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la fusion.
- 2- Lecture et examen du rapport spécial des commissaires aux comptes et du rapport du commissaire aux apports.
- 3- Approbation du projet de fusion par absorption de UBCI Leasing, Med Finances, Union Immobilière et Asset Management par l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie.
- 4- Augmentation de capital suite à la fusion par absorption.
- 5- Mise à jour des statuts.
- 6- Approbation du montant et de l'affectation de la prime de fusion.
- 7- Dissolution sans liquidation des sociétés absorbées à compter de la réalisation définitive de la fusion par absorption.
- 8- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

2010 - AS - 1068

AVIS

COURBE DES TAUX DU 27 DECEMBRE 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,867%		
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,869%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,873%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,877%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,881%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,884%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,890%	996,320
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011		4,892%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,913%	1 012,063
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,951%	1 000,680
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,973%	1 028,316
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,992%	1 073,991
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,001%	1 102,195
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,024%	1 071,630
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	5,065%		1 007,824
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,171%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,306%	1 077,346
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,562%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,607%		992,606
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,606%	1 105,808
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	5,606%		998,785

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	130,635	135,230	135,260		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,562	11,830	11,833		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,180	1,212	1,213		
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	31,352	32,605	32,615		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	43,193	44,755	44,767		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	142,554	165,933	165,399		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	618,245	683,978	683,695		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	119,657	142,829	142,726		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	114,675	132,828	132,776		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	107,668	118,059	118,09		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	103,884	116,522	116,536		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	99,737	111,804	111,687		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	140,512	165,65	165,47		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06-sept-10	-	96,298	96,143		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
15	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30-mars-07	1 159,446	1 279,522	1 279,506		
16	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	1 989,862	2 234,801	2 235,097		
17	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	112,477	122,723	122,479		
18	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	111,738	122,861	122,906		
19	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 108,194	1 154,506	1 157,110		
20	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	105,306	128,914	129,272		
21	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	12,597	14,914	14,956		
22	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 227,909	5 832,736	5 844,815		
23	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 168,392	6 599,795	6 613,950		
24	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,018	2,333	2,335		
25	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,668	1,864	1,868		
26	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,106	1,182	1,186		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL
				Date de détachement	Montant			
SICAV OBLIGATAIRES								
27	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,334	108,129	102,158
28	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,705	104,439	104,471
29	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,146	105,035	105,066
30	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,561	102,939	102,949
31	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,057	103,739	103,768
32	SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,137	107,033	107,057
33	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	104,221	103,849	103,882
34	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	104,369	103,898	103,930
35	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,184	104,036	104,066
36	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	106,171	105,912	105,939
37	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	103,266	102,846	102,873
38	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,345	104,231	104,261
39	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,623	103,977	104,006
40	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,288	106,465	106,435
41	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,291	106,135	106,162
42	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	100,000	102,585	102,609
43	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	103,071	102,880	102,909
44	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,494	104,467	104,497
45	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,662	102,383	102,414
46	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	102,837	106,091	106,116
47	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,138	104,106	104,132
48	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	103,032	102,670	102,701
49	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,557	104,515	104,515
50	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,638	104,700	104,727
51	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,042	101,938	101,965

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
52	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,429	10,531	10,534
53	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	102,811	103,988	104,022
54	FCP SECURAS	STB Manager	08-sept-08	05/04/10	3,441	101,111	101,331	En cours de liquidation
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
55	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,252	102,043	102,112
SICAV MIXTES								
56	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	70,388	75,921	75,864
57	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	136,395	156,932	157,770
58	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 355,316	1 571,569	1 578,974
59	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	105,405	113,568	113,788
60	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	113,757	117,923	118,409
61	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	91,143	96,485	96,635
62	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	19/04/10	0,369	15,562	16,599	16,584
63	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	254,450	281,855	281,369
64	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	49,465	52,188	52,322
65	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	1 890,601	2 278,843	2 279,107
66	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	74,615	79,645	79,479
67	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	57,159	58,608	58,592
68	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	101,028	104,038	104,065
69	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	106,984	114,858	114,906
70	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	99,691	111,369	111,276
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,531	11,714	11,714
72	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,327	12,730	12,728
73	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	15,797	16,781	16,776
74	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	15,561	17,387	17,396
75	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	10,846	12,466	12,484
76	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	120,055	130,990	130,830
77	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	119,707	133,105	133,242
78	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	116,320	128,292	128,440
79	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	17,671	20,993	20,932
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
80	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	102,391	102,678
81	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	107,451	107,655
82	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	127,788	151,077	150,821
83	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,385	10,406	10,417
84	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	115,099	123,899	123,909
85	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	113,355	117,037	117,002
86	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	159,087	184,625	184,646
87	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	143,828	162,164	162,241
88	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	129,895	140,108	140,166
89	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	9 142,327	10 774,504	10 740,784
90	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	134,168	193,600	192,968
91	MAC ETHICAL FCP	MAC SA	04-oct-10	-	-	-	109,052	103,114
92	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 166,664	1 447,255	1 439,547
93	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	100,000	107,230	107,356
94	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	100,000	107,507	108,619
95	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	9 989,736	10 434,187	10 395,924

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001
Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS